



GOVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

23 JUIN 2006

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOUTIEN A LA PARENTALITE : PROPOSITIONS D' ACTIONS

L'actualité récente a démontré combien la problématique de l'éducation de l'enfant, de la responsabilisation des parents à son égard et de l'accompagnement des parents sont devenus des thèmes prégnants.

La structure familiale est essentielle pour le devenir et le bien-être de l'enfant. Il lui appartient de prendre soin de l'enfant, de lui permettre d'assouvir ses besoins primaires, de favoriser une socialisation par le contact avec l'autre, et de le mener vers une autonomie toujours plus grande.

Au plan scolaire, la famille, les enseignants et l'école sont co-responsables de l'épanouissement social et personnel de l'enfant. Ils contribuent tous à son devenir harmonieux.

L'exercice de la parentalité est aujourd'hui plus complexe à gérer. En effet, la diversité des formes familiales, la dispersion accentuée des familles, l'évolution des rôles des mères, des pères, des hommes et des femmes, la conciliation vie professionnelle et vie privée à aménager engendrent une évolution sociétale dont il faut tenir compte.

Parallèlement, la place de l'enfant s'est également transformée. Devenu sujet de droit, celui-ci s'est réaffirmé comme un individu à part entière .

Ces évolutions ont engendré pour les parents un questionnement quant à leur rôle, et une transformation de l'exercice de la parentalité. Ces questions, ainsi que celles des limites et des repères à donner à l'enfant sont aussi très répandus parmi les éducateurs, les enseignants et intervenants en petite enfance.

L'élaboration d'une politique de soutien à la parentalité implique de prendre en compte la diversité des formes familiales et des pratiques éducatives, et d'encourager les parents et les intervenants dans leurs compétences respectives.

Il importe également d'appuyer une politique de prévention et d'accompagnement des parents en associant l'ensemble des acteurs du monde éducatif. Les politiques que le Gouvernement de la Communauté française entend mettre en œuvre ont pour intention de mobiliser l'ensemble des acteurs, parents, professionnels, bénévoles, dans le meilleur intérêt de l'enfant.

Dès lors, le Gouvernement de la Communauté française réaffirme l'importance d'un soutien aux familles.

Le Gouvernement de la Communauté française entend promouvoir une politique de soutien à la parentalité qui tient compte de la volonté de respecter les parents, et de l'émancipation de l'enfant.

Ainsi, les Ministres Marie ARENA et Catherine FONCK ont souhaité s'associer afin de proposer une série d'actions permettant la mise en place d'une politique cohérente de soutien à la parentalité, par l'utilisation optimale des services existants, leur valorisation par l'information, leur renforcement par la formation, le soutien d'initiatives qui répondent à des besoins sociaux importants.

OBJECTIFS : PROMOUVOIR, INFORMER, DIFFUSER, FORMER ET ACCOMPAGNER

Le Gouvernement de la Communauté française entend développer des actions transversales de soutien à la parentalité qui vise à :

- **promouvoir** les initiatives existantes, mettre en exergue « les bonnes pratiques » qui y sont développées en matière de soutien à la parentalité, informer et diffuser quant aux initiatives destinées à soutenir les parents dans leurs fonctions éducatives ;
- **favoriser** la formation des intervenants (bénévoles et professionnels) afin de privilégier une cohérence des projets éducatifs et de stimuler le dialogue non seulement entre les intervenants, mais aussi entre les familles et les professionnels;
- **accompagner** les familles en développant des initiatives et des services susceptibles de répondre aux besoins à identifier.

LES ACTIONS

1. PROMOUVOIR, INFORMER ET DIFFUSER

Une série d'initiatives se sont développées en matière de soutien à la parentalité et doivent être reconnues et développées.

a) Création d'un site Internet « soutien à la parentalité »

Afin de permettre un accès plus aisé à l'information sur les initiatives existantes, un site Internet sera créé et confié à l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse de la Communauté française (OEJAJ).

Les initiatives sont nombreuses. Les promouvoir par les pouvoirs publics, les faire connaître auprès des usagers et des intervenants constitue un objectif prioritaire.

b) Lancement de campagnes thématiques autour du soutien à la parentalité et informer au travers des médias audiovisuels

Afin de renforcer l'impact des messages à destination des parents, des campagnes de sensibilisation sur le soutien à la parentalité seront organisées: brochures, affiches, campagnes médiatiques...

Les thèmes développés pourraient être : les comportements alimentaires et le soutien à la parentalité, les parents et professionnels : quel partenariat ?, l'expression des émotions chez l'enfant (ou de l'importance de l'expression des émotions et des stratégies d'accompagnement que le parent peut lui offrir) etc. doivent être choisis et travaillés en concertation avec les professionnels du secteur.

c) Informer au travers des médias audiovisuels

Les médias populaires peuvent également être utilisés pour valoriser les initiatives existantes et les actions développées par les différents services.

d) Elaborer des fiches d'information sur les services existants à l'intention des parents.

L'école est soucieuse de travailler au plus près des familles. C'est pourquoi, il est important d'utiliser au mieux ces lieux que les parents fréquentent afin de transmettre l'information.

Chaque Conseil de participation recevra un dossier pédagogique présentant ce que la Communauté française entend par le soutien à la parentalité, ainsi qu'une fiche standard comprenant les services généraux de la Communauté française actifs dans le domaine du soutien à la parentalité, les coordonnées du site Internet «soutien à la parentalité», les indications concernant les émissions télévisées dédiées à la thématique, un espace libre destiné au Conseil de Participation. Celui-ci pourra notamment débattre de l'intérêt de le compléter par des services de soutien à la parentalité locaux et envisager son mode de diffusion.

e) Valoriser les ressources et les projets culturels liés au soutien à la parentalité

De nombreux opérateurs culturels contribuent au soutien à la parentalité. Afin de mieux informer les publics intéressés et de promouvoir ces initiatives, l'Administration de la culture réalisera un répertoire des actions liées au soutien à la parentalité.

f) Renforcer le dialogue écoles-familles

La qualité des relations entre la famille et l'école constitue un élément qui influe sur la réussite des élèves. Pour améliorer cette relation écoles-familles, il est

essentiel de prendre en compte les différents vécus des familles et plus précisément de leurs représentations de l'institution scolaire.

1) Lancer un appel à projets

Dans le cadre de la priorité 10 du Contrat pour l'Ecole (Renforcer le dialogue écoles-familles) un appel à projets a été lancé. Objectif ? Mettre en place des projets renforçant les liens « écoles-familles » et organisant de manière systématique la participation régulière des parents à la vie de l'école. Les bonnes pratiques seront diffusées auprès de l'ensemble des écoles et des professionnels via le site www.enseignement.be. 110 projets ont été rentrés. Le jury composé en a retenu 20 (les projets retenus sont présentés en annexe)

2) Créer une valisette reprenant et diffusant les expériences positives

3) Publier une brochure sur l'école à destination des familles et de leurs enfants

Cette brochure permettra d'informer sur le système scolaire en Communauté française (organisation, structuration, services annexes etc). Elle vise également à rassurer les uns et les autres sur l'incidence importante que peut avoir l'entrée à l'école sur les routines et les relations familiales.

g) Favoriser la fréquentation de l'école maternelle au travers des milieux d'accueil et des consultations pour enfants ONE

La fréquentation régulière de l'école maternelle est non seulement un atout en terme de développement et de socialisation des jeunes enfants mais également en termes d'apprentissage et d'émancipation. Si une très large majorité des jeunes enfants bénéficient d'une fréquentation régulière de l'école maternelle dès l'âge de 3 ans voire de 2 ans ½, certaines familles retardent parfois même jusqu'à l'entrée en primaire l'entrée à l'école et la fréquentation régulière de celle-ci par leurs enfants. Par les contacts réguliers qu'ils établissent avec les familles et par la confiance dont ils jouissent auprès de celles-ci, les personnels des consultations pour enfants ONE constituent un vecteur privilégié pour mettre en avant le rôle essentiel de l'école maternelle.

Les mesures prises récemment en matière d'amélioration de l'encadrement pédagogique dans le cadre du Contrat pour l'Ecole et d'amélioration de l'accueil grâce au renforcement du nombre de puéricultrices permettent à l'école maternelle de remplir encore davantage ce rôle essentiel notamment au bénéfice des enfants les plus jeunes.

Il s'agira dès lors de mettre à disposition des personnels concernés une information sur le rôle, l'importance et le fonctionnement de l'enseignement maternel par le biais d'un folder.

h) Elaborer un tableau de bord

L'Observatoire élaborera un tableau de bord afin de procéder à l'évaluation de l'ensemble des mesures proposées par la Communauté française.

Le tableau de bord constitue un moyen d'évaluer les mesures proposées afin de les poursuivre ou de les étendre.

2. Formation

A l'égard des intervenants

a) Création de modules de formation sur le thème du soutien à la parentalité

Le principe de la formation développé ici est de compléter l'éventail des ressources dont chacun dispose, et d'acquérir de nouvelles capacités.

Il est proposé de **s'appuyer sur les modules de formation développés par certains organismes** comme celui créé par l'O.N.E. sur la bienveillance et d'encourager l'élaboration de **modules de formation sur le soutien à la parentalité**. Ces modules devront être souples, multiformes, et adaptés aux besoins des publics cibles.

Ces formations continues pourraient être assurées par des services ou structures telles que le Service formation de l'O.N.E. pour leurs travailleurs médico-sociaux, par le Service Méthodes-Recherches-Formations de la Direction Générale de l'Aide à la Jeunesse pour les travailleurs de ce secteur ainsi qu'avec l'Institut de la Formation en cours de Carrière pour les enseignants.

b) Sensibiliser des intervenants autour des mineures enceintes

La problématique de la grossesse à l'adolescence suscite de nombreuses questions.

Confrontés à cette problématique, il apparaît important de sensibiliser des professionnels à l'accueil d'adolescentes enceintes afin qu'elles puissent trouver soutien et information auprès de ceux-ci. Le Service Droit des Jeunes (SDJ) et l'École des Parents et des Educateurs (EPE) ont élaboré un projet pilote de formation à destination des professionnels (agents PMS, éducateurs spécialisés, travailleurs sociaux, accueillants de plannings familiaux, travailleurs de la santé, ...).

c) Mener des recherches-actions

Plusieurs recherches actions seront lancées dans l'objectif de stimuler le partenariat éducatif entre les enseignants et les parents mais aussi de développer des formations continuées des enseignants centrées autour d'un travail de partenariat avec les parents. Il s'agira de dresser un état des lieux des pratiques innovantes en matière de relation école-famille et de comparer nos pratiques avec celles d'autres **pays**.

d) Elaboration d'un référentiel sur le soutien à la parentalité

Le référentiel se veut être un outil pratique permettant aux professionnels de trouver des réponses à des questions concernant les thèmes essentiels de

l'éducation et du développement de l'enfant et du jeune et qui pourra notamment servir de support aux modules de formation de soutien à la parentalité. Des thèmes pourront y être abordés comme : la définition du soutien à la parentalité, l'attachement, la socialisation, les limites et les repères, les moments de vulnérabilité.

A l'égard des futurs parents

a) Promouvoir des séances d'information et d'échanges autour de pratiques éducatives

Ces séances s'adresseront aux futurs parents et viseront à susciter, pour les personnes attendant un enfant, et plus particulièrement un premier enfant, ou qui élaborent le projet d'en concevoir un, une réflexion sur la situation du couple au cours de la grossesse, une information sur le développement de l'enfant et sur les pratiques éducatives à partir de faits quotidiens.

Ces séances seront conçues et animées par des professionnels, experts de l'éducation de l'enfant. Il est proposé de réaliser un projet pilote sur une région déterminée en sollicitant deux ou trois organismes de formation expérimentés.

Ces formations et ces échanges seront organisés en collaboration avec l'O.N.E., certains lieux de rencontre, des centres de santé mentale... en fonction des ressources locales.

3. ACCOMPAGNEMENT

a) Développement des consultations prénatales O.N.E. dans des zones précarisées

Les consultations prénatales gratuites de l'O.N.E. réalisent un énorme travail de prévention par le suivi de la santé de la mère et de l'enfant à venir. Elles veillent à dépister et à prévenir les risques de prématurité ou de petit poids à la naissance. Elles oeuvrent à la lutte contre les assuétudes, afin de réduire la mortalité infantile et maternelle et de préparer les futures mères à l'accouchement, et pour celles qui le souhaitent, à l'allaitement maternel. Elles fournissent aussi à la population des informations concernant la « parenté responsable », le « métier de parents » et proposent un accompagnement à domicile des futurs parents.

Dans le cadre du contrat de gestion de l'O.N.E., il sera proposé de renforcer l'action des consultations prénatales, prenant en compte les zones de discrimination positive. Le Gouvernement propose d'augmenter progressivement le taux de couverture de suivi de grossesse de 5% minimum dans les quartiers ciblés.

b) Subventionnement de services à destination des futures mères marginalisées

Ce type de service est né sur le constat qu'un nombre assez important de femmes enceintes se présentait pour accoucher sans avoir bénéficié d'aucune surveillance obstétricale durant leur gestation ou d'un suivi tardif et irrégulier.

Ces équipes composées de quelques professionnels (psychologues, sages-femmes) assurent des soins à domicile et travaillent en étroite collaboration avec des consultations prénatales, des structures hospitalières et le réseau psychosocial local. Elles cherchent à assurer à ces futures mères présentant le plus souvent des grossesses à haut risque, un suivi optimal.

c) Création d'une ligne téléphonique destinée aux parents « ALLÔ INFO FAMILLES »

Un nouveau service d'accueil téléphonique sera créé afin de soutenir la fonction parentale en encourageant la parole des familles. Ce service porté par la Ligue des Familles, avec la collaboration de l'Ecole des Parents et des Educateurs, propose à tout parent et, plus largement, à toute personne impliquée dans la vie ou l'éducation d'un enfant, un espace d'écoute, d'accompagnement et de clarification de leurs difficultés. Cette écoute peut aussi amener à informer et orienter vers les réseaux d'aide, de relation et de soutien.

d) Développer l'accueil de l'enfance

Promouvoir le soutien à la parentalité implique la nécessité d'offrir aux parents des mesures qui contribuent au bien-être des familles.

Parmi ces mesures, l'accueil de l'enfant constitue un pilier. Elargir l'offre d'accueil concourt à concilier vie professionnelle et vie privée pour permettre à chaque parent d'accéder à des activités professionnelles et sociales tout en assumant ses responsabilités familiales.

C'est aussi permettre aux parents d'exercer un libre choix du mode d'accueil de leur enfant. C'est également favoriser l'égalité des chances et contribuer à la prévention précoce des processus d'exclusion.

Face à cette situation, le Gouvernement de la Communauté française a adopté le 2 décembre 2005 le plan Cigogne II qui prévoit la création de 8000 places entre 2005 et 2009 en veillant à diversifier l'offre dans les milieux subventionnés et non subventionnés.

Sa mise en œuvre constitue un enjeu majeur puisqu'il s'est donné pour objectif de relever de près de 25% le nombre de places existantes en Communauté française. Ce Plan Cigogne II prévoit, en partenariat avec les Régions, des budgets importants en vue de permettre la création de nouvelles places.

Une première étape a été franchie puisque près de 1500 places ont vu le jour en 2005. Le taux de couverture¹ en Communauté française a augmenté et s'élève à 23,34 % en 2005 alors qu'il était de 22,8% en 2004. La planification de la mise en œuvre du plan, son intégration dans le contrat de gestion de l'ONE pour 2006-2007 ainsi que les modifications législatives nécessaires à son application sont réalisées.

¹ Le taux de couverture est le rapport entre le nombre total de places et les naissances de l'année multipliées par 2,5 (ce qui constitue le nombre approximatif d'enfants en âge de fréquenter les milieux d'accueil)

e) Soutenir, promouvoir et développer les lieux de rencontre

Il existe différentes formes de lieux de rencontre. Ceux-ci offrent un espace de paroles et d'échanges répondant aux besoins variés des familles. Ils permettent aux enfants de découvrir un espace de jeux, de rencontrer l'autre, ils constituent un espace d'échange entre parents, entre pairs, avec la participation de professionnels dans certains cas. Ces lieux de rencontre donnent au quartier dans lequel ils s'insèrent un espace de vie autour de l'accueil de l'enfance et de la jeunesse.

Le principe de transversalité prend ici tout son sens. Le soutien aux lieux de rencontre est important. Leur développement dans diverses institutions, comme les consultations pour enfants de l'O.N.E., les maisons de l'enfance, les AMO ou les écoles, doit être privilégié.

Les initiatives visées sont :

1. *Des lieux de rencontre parents-enfants issus du secteur associatif*
2. *Des lieux de rencontre organisés à l'initiative de consultations pour enfants de l'O.N.E.*
3. *Des lieux de rencontre développés au sein de certaines AMO (Accueil en Milieu Ouvert)*
4. *Des lieux de rencontre autour de l'école, pour renforcer le lien école-famille*

- **Les « Points Ecoute-parents »** au sein des écoles : en partenariat avec les directions d'écoles, les centres PMS etc, il s'agit de mettre en place des permanences mensuelles, au sein de l'école, pour les parents qui connaîtraient des difficultés dans l'encadrement de leur enfant.

- **Les « Rendez-vous Ecoles-familles »** : le but de ces rendez-vous est d'amener les différents acteurs à se rencontrer directement, à discuter librement en sous-groupes et à confronter leurs points de vue. Cela avec l'appui d'un animateur professionnel et d'un expert. Ces rendez-vous se tiendront dans les centres culturels. Les thèmes abordés iront de l'entrée à l'école maternelle, le passage de l'école maternelle à l'école primaire, la séparation, l'autorité, les devoirs, les devoirs de base de l'école envers l'enfant et sa famille etc. Ces rendez-vous Ecoles-Familles débuteront dans le dernier trimestre de 2006.

5. *Des accueils atypiques (halte accueil, halte garderie)*

Elles seront évaluées, renforcées, reconnues et pour certaines, subsidiées.

f) Encourager l'engagement actif de tous les parents

- 1) **Installer un climat de dialogue autour du travail scolaire :** chaque élève a sa façon d'apprendre. Dans cette optique, les modules « comment apprends-tu ? » développés par l'enseignement à distance de la Communauté française permettent aux jeunes de 10 à 14 ans de découvrir leur façon d'apprendre. Ces modules peuvent également être

suivis par les parents. Mieux comprendre les difficultés et les forces de son enfant permet de le soutenir de manière plus efficace et de contribuer à l'installation d'un climat de dialogue autour du travail scolaire.

- 2) **Encourager les parents à siéger dans différentes instances représentatives** comme notamment le conseil de participation... institué par le décret « Missions », il est une instance essentielle où tous les acteurs de l'école sont représentés : parents, élèves, enseignants... Le conseil de participation valide en première ligne le projet d'établissement. Le Gouvernement prendra des mesures pour redynamiser et réhabiliter le conseil de participation.

g) Soutenir les écoles de devoirs

L'école de devoirs doit permettre à chaque enfant de développer ses potentialités, sa capacité à appréhender son environnement, à l'analyser et stimuler sa participation dans son milieu de vie. Elles développent des actions éducatives, pédagogiques, sociales, culturelles, ludiques et créatives qui permettent de favoriser le développement intellectuel, social de l'enfant et de développer l'apprentissage de la citoyenneté et de la participation.

Ce travail s'effectue en collaboration avec les parents. Dans ce cadre, les actions des écoles de devoirs visent à :

- promouvoir les échanges entre l'école des devoirs, les parents et l'école;
- favoriser l'expression des parents sur la fonction parentale;
- favoriser chez les parents une vision positive de leurs enfants et d'eux-mêmes;

Sur base de l'état des lieux réalisé par l'OEJAJ, une évaluation sera réalisée afin d'étudier des mesures susceptibles de promouvoir et de soutenir les actions des écoles de devoirs.